

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

DC1

LETTRE DE CANDIDATURE
HABILITATION DU MANDATAIRE PAR SES CO-TRAITANTS

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Commune d'Aussac-Vadalle

B - Objet de la consultation.

Construction d'une Résidence Senior

Réf : 2023-H05

C - Objet de la candidature.

La candidature est présentée :

Pour le marché public

Pour les lots :

- **04 « Charpente bois »**
- **05 « Couverture tuiles – Zinguerie »**
- **06 « Couverture métallique – Zinguerie »**

de la procédure adaptée.

D - Présentation du candidat.

SARL LASCOUX

Le bourg

16310 MASSIGNAC

Tel : 05.45.23.96.54

Port : 06.89.89.81.15

Fax : 05.45.65.31.17

Lascoux-joseph@orange.fr

Sarl au capital de 36.500,00€ Siègne social : le bourg 16310 MASSIGNAC –SCS Angouleme B 532.578.697



E - Identification des membres du groupement et répartition des prestations.

Pas de groupement

F - Engagements du candidat individuel ou de chaque membre du groupement.**F1 - Attestations sur l'honneur.**

Le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, déclare sur l'honneur :

α) *Condamnation définitive* :

- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions

prévues aux articles 222-38, 222-40, 226-13, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 413-9 à 413-12, 421-1

à 421-2-3, au deuxième alinéa de l'article 421-5, à l'article 433-1, au second alinéa de l'article 433-2, au huitième

alinéa de l'article 434-9, au second alinéa de l'article 434-9-1, aux articles 435-3, 435-4, 435-9, 435-10, 441-1 à

441-7, 441-9, 445-1 et 450-1 du code pénal, à l'article 1741 du code général des impôts et aux articles L. 2339-2 à

L. 2339-4, L. 2339-9, L. 2339-11-1 à L. 2339-11-3 du code de la défense, ou pour une infraction de même nature

dans un autre Etat de l'Union européenne ;

- ne pas être exclu des marchés publics, à titre de peine principale ou complémentaire prononcée par le juge

pénal, sur le fondement des articles 131-10 ou 131-39 du code pénal ;

β) *Lutte contre le travail illégal* :

- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire

pour les infractions mentionnées aux articles L. 8221-1, L. 8221-3, L. 8221-5, L. 8231-1, L. 8241-1 , L. 8251-1 et

L. 8251-2 du code du travail, ou pour des infractions de même nature dans un autre Etat de l'Union européenne ;

- pour les contrats administratifs, ne pas faire l'objet d'une mesure d'exclusion ordonnée par le préfet, en application des articles L. 8272-4, R. 8272-10 et R. 8272-11 du code du travail ;

γ) *Obligation d'emploi des travailleurs handicapés ou assimilés* : pour les marchés publics et accords-cadres

soumis au code des marchés publics, être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a

lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;

δ) *Liquidation judiciaire* : ne pas être soumis à la procédure de liquidation judiciaire prévue à l'article L. 640-1

du code de commerce, ne pas être en état de faillite personnelle en application des articles L. 653-1 à L. 653-8

du même code, et ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;

Redressement judiciaire : ne pas être admis à la procédure de redressement judiciaire instituée par l'article

L. 631-1 du code de commerce ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, ou justifier d'une

habilitation à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre ;

ε) **Situation fiscale et sociale** : avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale et sociale et acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant

la date du lancement de la présente consultation ou avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement ;

φ) **Marchés de défense et de sécurité** :

- ne pas avoir été sanctionné par la résiliation de son marché et ne pas avoir vu sa responsabilité civile engagée

depuis moins de cinq ans, par une décision de justice définitive, pour méconnaissance de ses engagements en

matière de sécurité d'approvisionnement ou de sécurité de l'information, ou avoir entièrement exécuté les décisions

de justice éventuellement prononcées à son encontre et établir, par tout moyen, que son professionnalisme ne

peut plus être remis en doute ;

- avoir la fiabilité nécessaire pour éviter des atteintes à la sécurité de l'Etat ;

γ) que les renseignements fournis dans le formulaire DC2, et ses annexes, sont exacts.

F2 - Capacités.

Le candidat individuel ou les membres du groupement déclarent présenter les capacités nécessaires à l'exécution du marché public ou de l'accord-cadre et produit à cet effet :

- Le formulaire DC2.
- Les documents établissant ses capacités, tels que la présentation de l'entreprise technique ci-joint.

G - Désignation du mandataire et habilitation (en cas de groupement).

- Pas de groupement

H - Signature du candidat individuel ou de chaque membre du groupement.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Mr LASCOUX Joseph Dirigeant	A Massignac Le 10/01/2024	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.